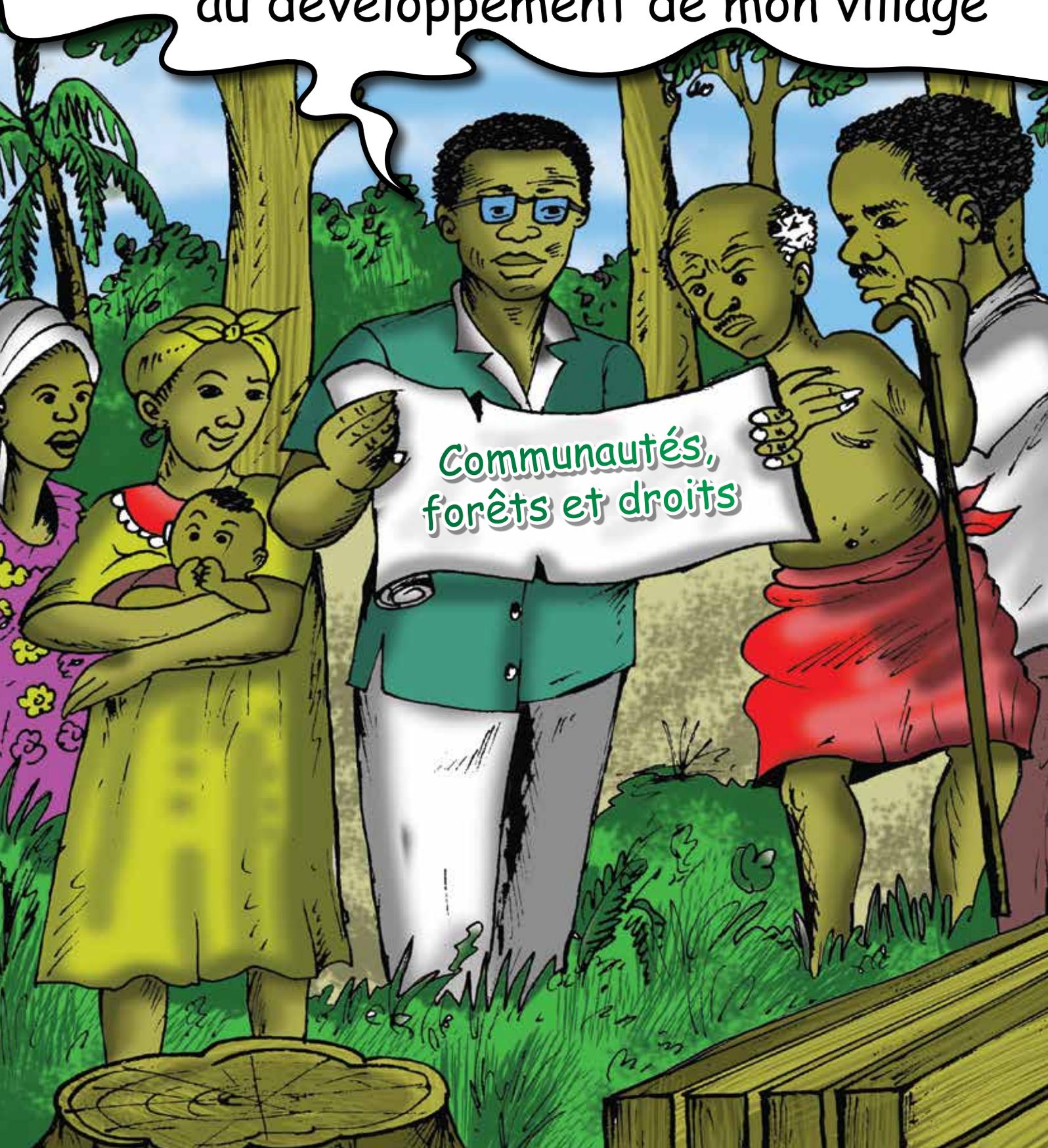
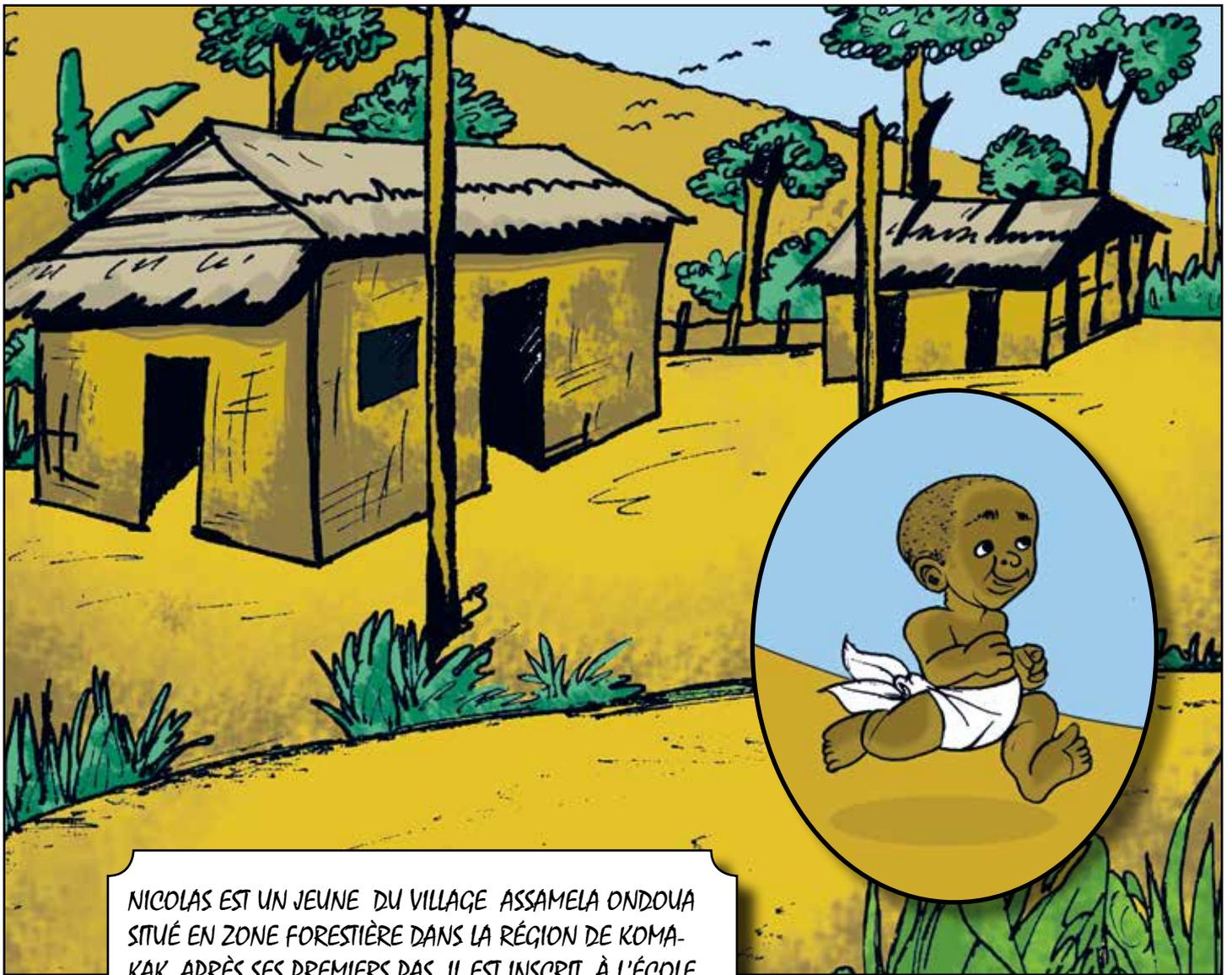


JE
M'INFORME ET JE **PARTICIPE**
au développement de mon village



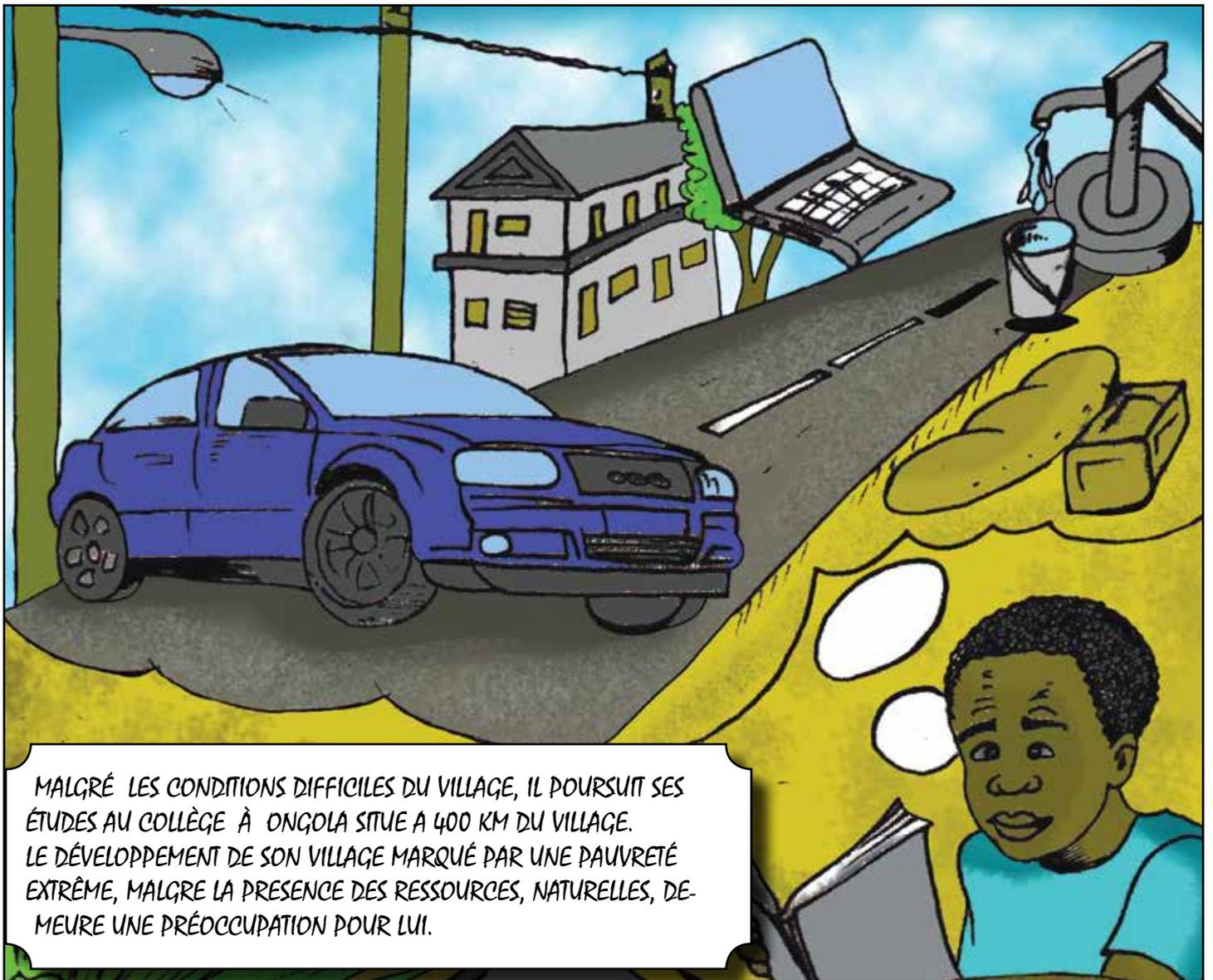
Communautés,
forêts et droits



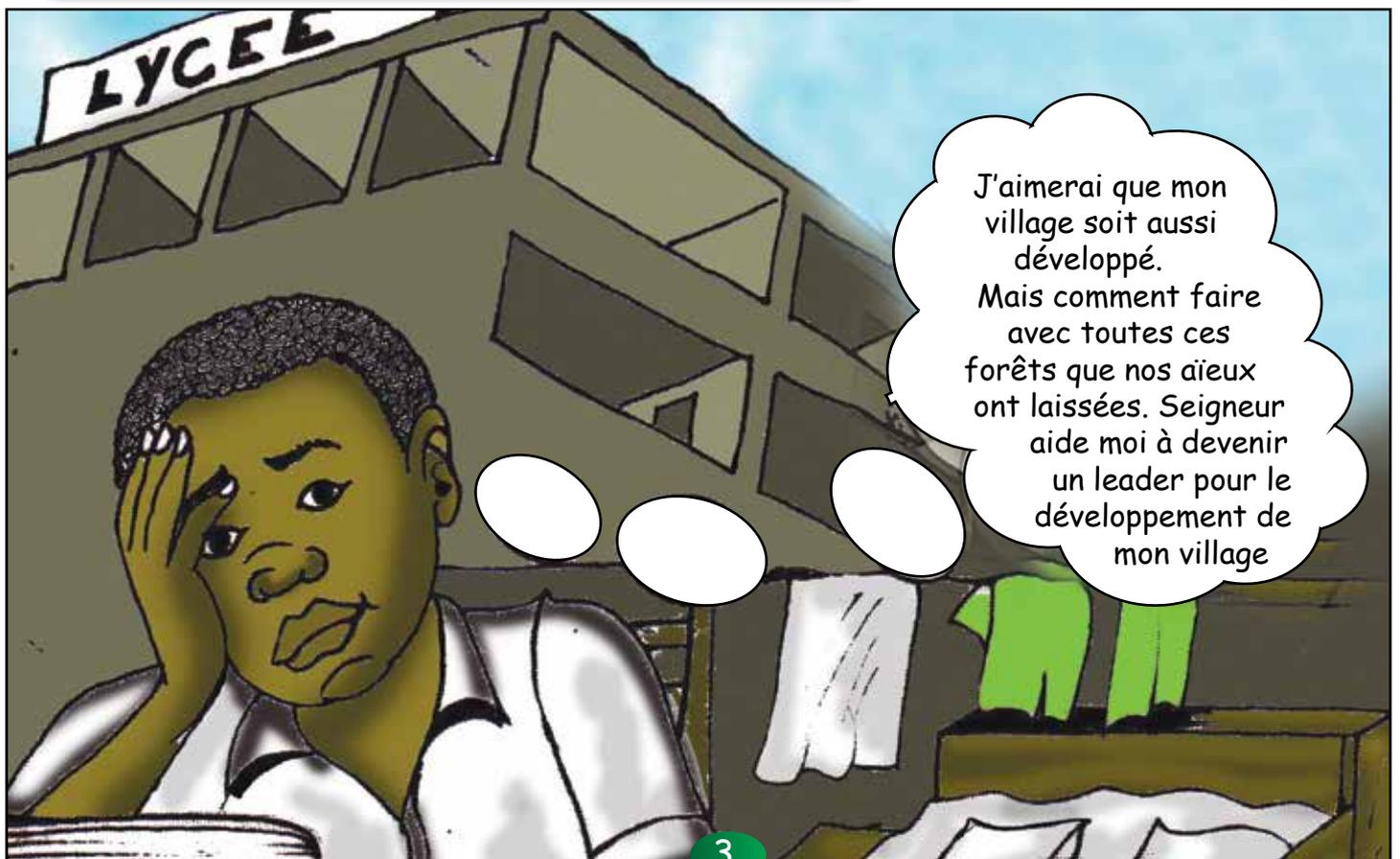


NICOLAS EST UN JEUNE DU VILLAGE ASSAMELA ONDOUA SITUÉ EN ZONE FORESTIÈRE DANS LA RÉGION DE KOMAKAK. APRÈS SES PREMIERS PAS, IL EST INSCRIT À L'ÉCOLE PRIMAIRE DU VILLAGE

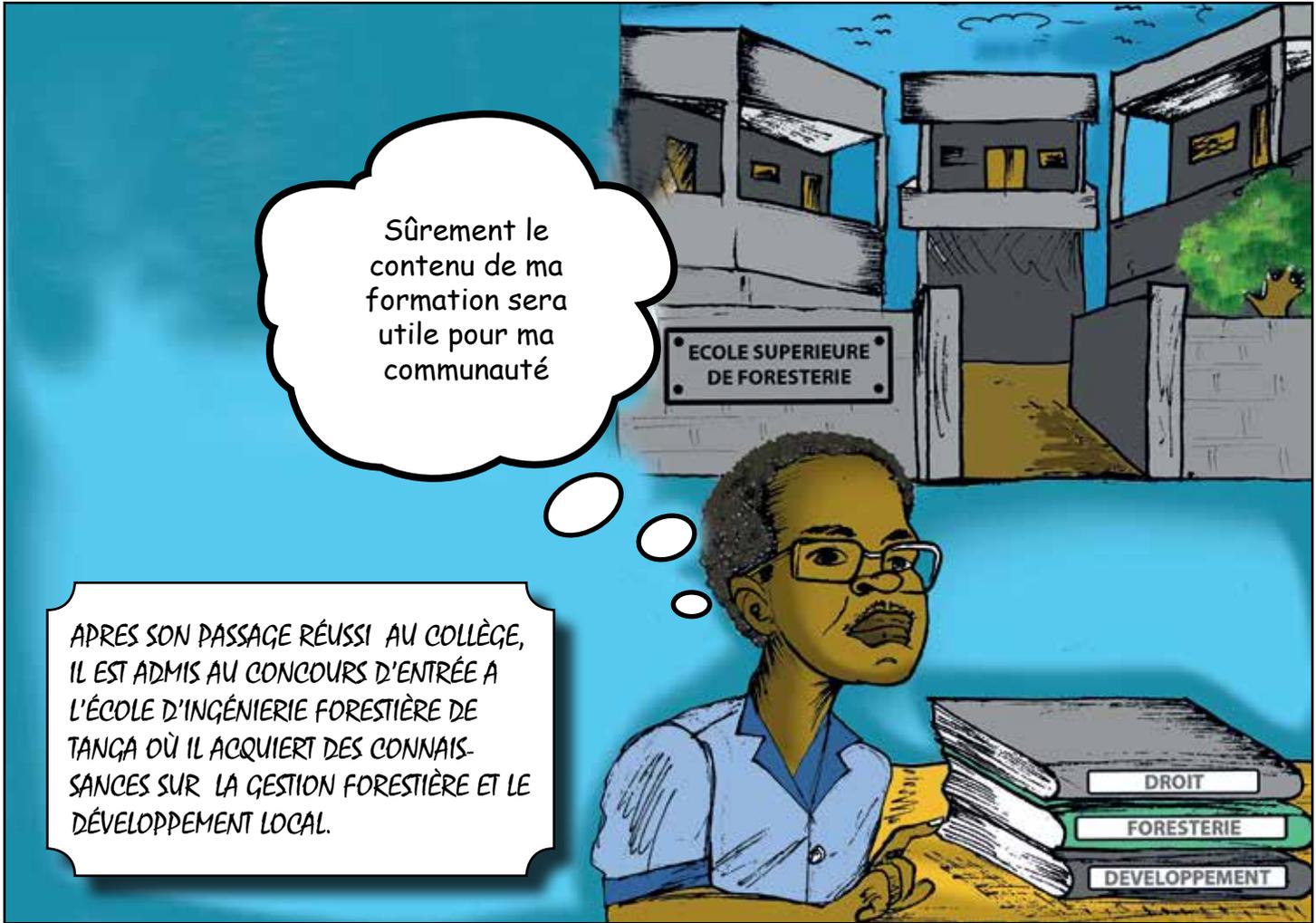




MALGRÉ LES CONDITIONS DIFFICILES DU VILLAGE, IL POURSUIT SES ÉTUDES AU COLLÈGE À ONGOLA SITUÉ À 400 KM DU VILLAGE. LE DÉVELOPPEMENT DE SON VILLAGE MARQUÉ PAR UNE PAUVRETÉ EXTRÊME, MALGRÉ LA PRÉSENCE DES RESSOURCES, NATURELLES, DE MEURE UNE PRÉOCCUPATION POUR LUI.

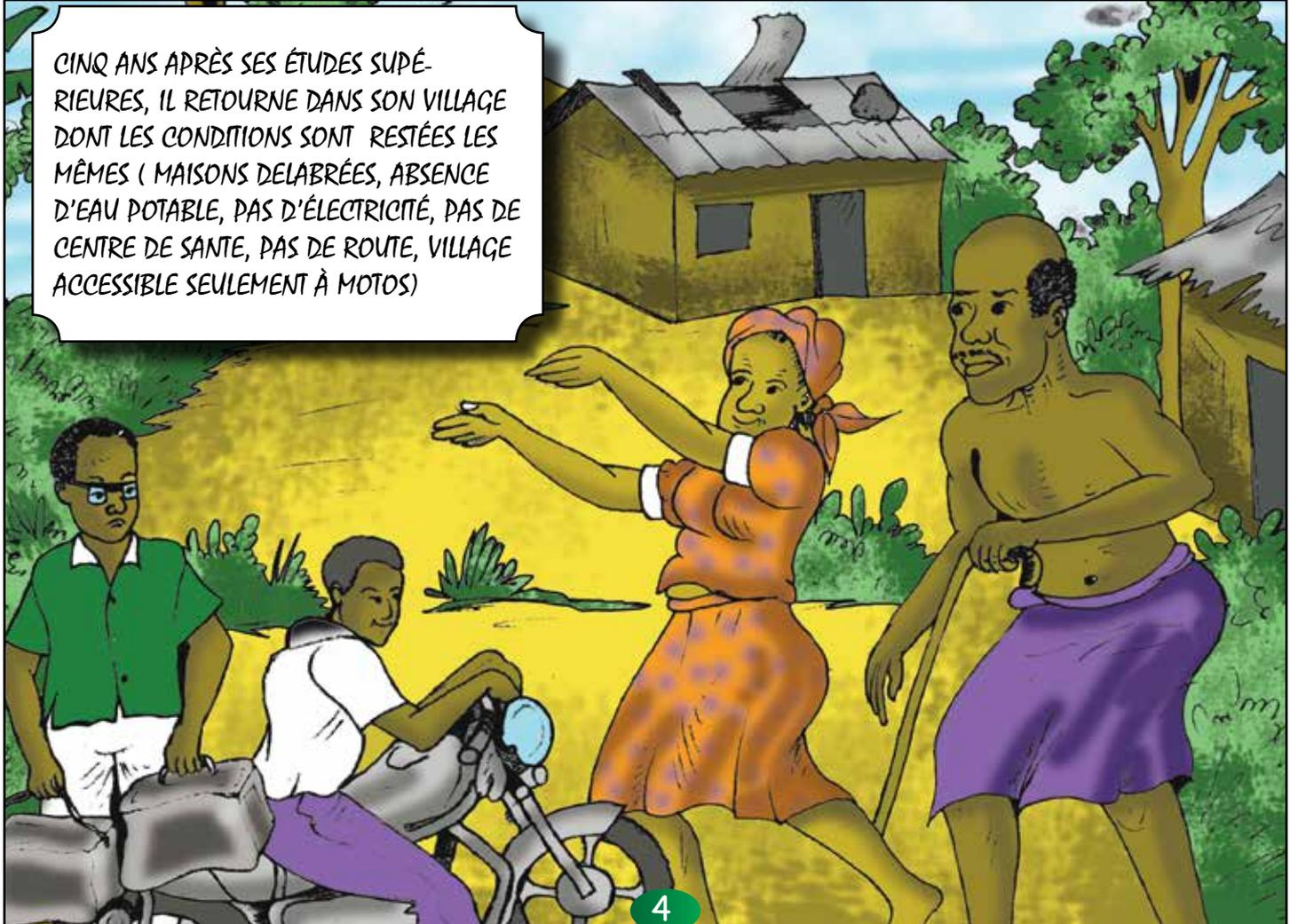


J'aimerais que mon village soit aussi développé. Mais comment faire avec toutes ces forêts que nos aïeux ont laissées. Seigneur aide moi à devenir un leader pour le développement de mon village

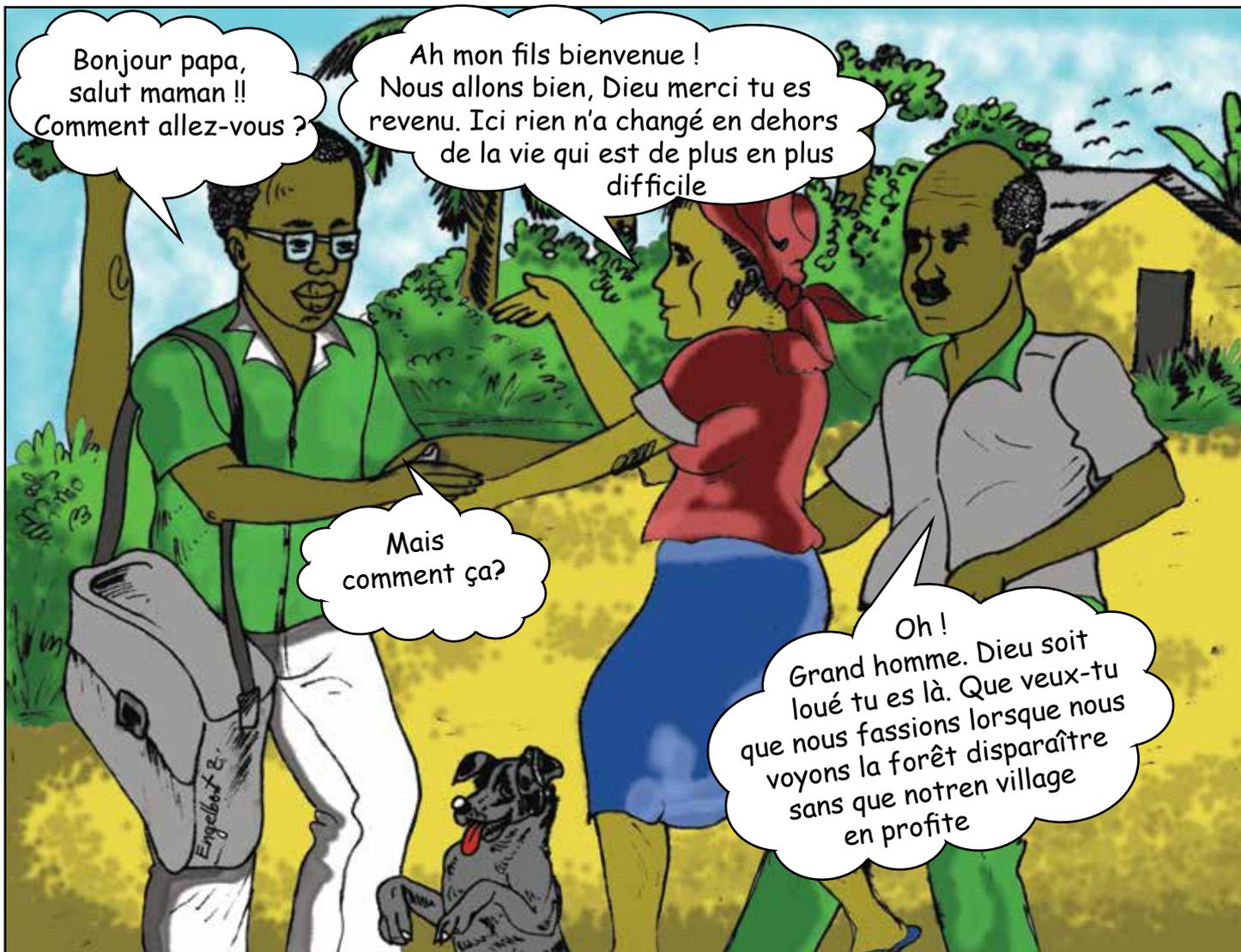


Sûrement le contenu de ma formation sera utile pour ma communauté

APRES SON PASSAGE RÉUSSI AU COLLÈGE, IL EST ADMIS AU CONCOURS D'ENTRÉE A L'ÉCOLE D'INGÉNIERIE FORESTIÈRE DE TANGA OÙ IL ACQUIERT DES CONNAISSANCES SUR LA GESTION FORESTIÈRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.



CINQ ANS APRÈS SES ÉTUDES SUPÉRIEURES, IL RETOURNE DANS SON VILLAGE DONT LES CONDITIONS SONT RESTÉES LES MÊMES (MAISONS DELABRÉES, ABSENCE D'EAU POTABLE, PAS D'ÉLECTRICITÉ, PAS DE CENTRE DE SANTE, PAS DE ROUTE, VILLAGE ACCESSIBLE SEULEMENT À MOTOS)



Bonjour papa,
salut maman !!
Comment allez-vous ?

Ah mon fils bienvenue !
Nous allons bien, Dieu merci tu es
revenu. Ici rien n'a changé en dehors
de la vie qui est de plus en plus
difficile

Mais
comment ça?

Oh !
Grand homme. Dieu soit
loué tu es là. Que veux-tu
que nous fassions lorsque nous
voyons la forêt disparaître
sans que notre village
en profite

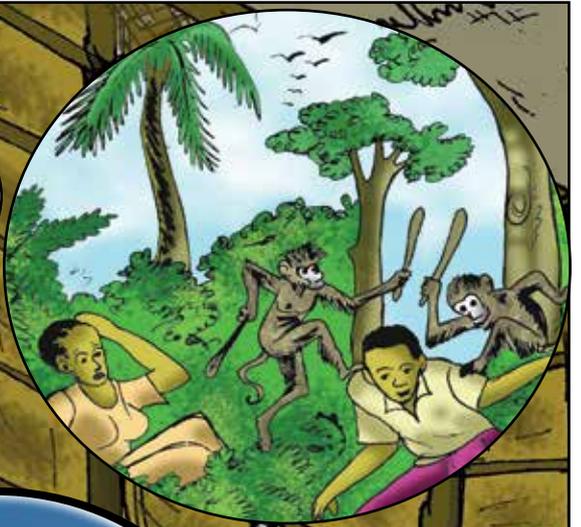
C'est grave ce que vous dites là ! Mais je vous prie de
m'écouter un instant. Je sors d'une école de formation
où j'ai appris comment développer notre village, comment
profiter de la forêt en la préservant.



Akah ! ça peut
changer tout ce que
nous vivons depuis ? Je
te dis déjà que la mairie
même d'ici ne
fait rien.

Tes
frères sont
au chômage alors que
la société Bois Dure est
installée ici et exploite
notre forêt ! Le Sous-
préfet a dit que c'est
l'État qui décide sur
les forêts.

Le gibier même est devenu rare avec les bruits des engins. Certaines personnes de ce village ont été agressées par les singes, d'autres ont eu des accidents de chasse et ont été abandonnées par l'élite qui passe des commandes.



Mon fils aujourd'hui, on nous arrache le porc-épic dans la marmite sur le feu, on nous interdit même de ramasser le ndo'o, l'okok, le djansan ! Nous risquons de mourir de faim dans ce village.



Toi aussi maman Rachelle ! L'État fait des lois pour aider la population mais c'est parfois l'ignorance qui nous tue. Tout a été prévu pour que nos villages puissent se développer.



Savez -vous
que l'État associe les
communautés villageoises dans la
gestion des forêts?
De ce fait, elles peuvent obtenir
une forêt communautaire dont
l'exploitation leur permette d'avoir
des moyens pour réaliser le
développement
local.



la loi reconnaît
aussi aux membres de la
communauté le droit d'abattre
des arbres dans la forêt pour
construire leurs maisons, il suffit
de demander l'autorisation du
chef de poste.

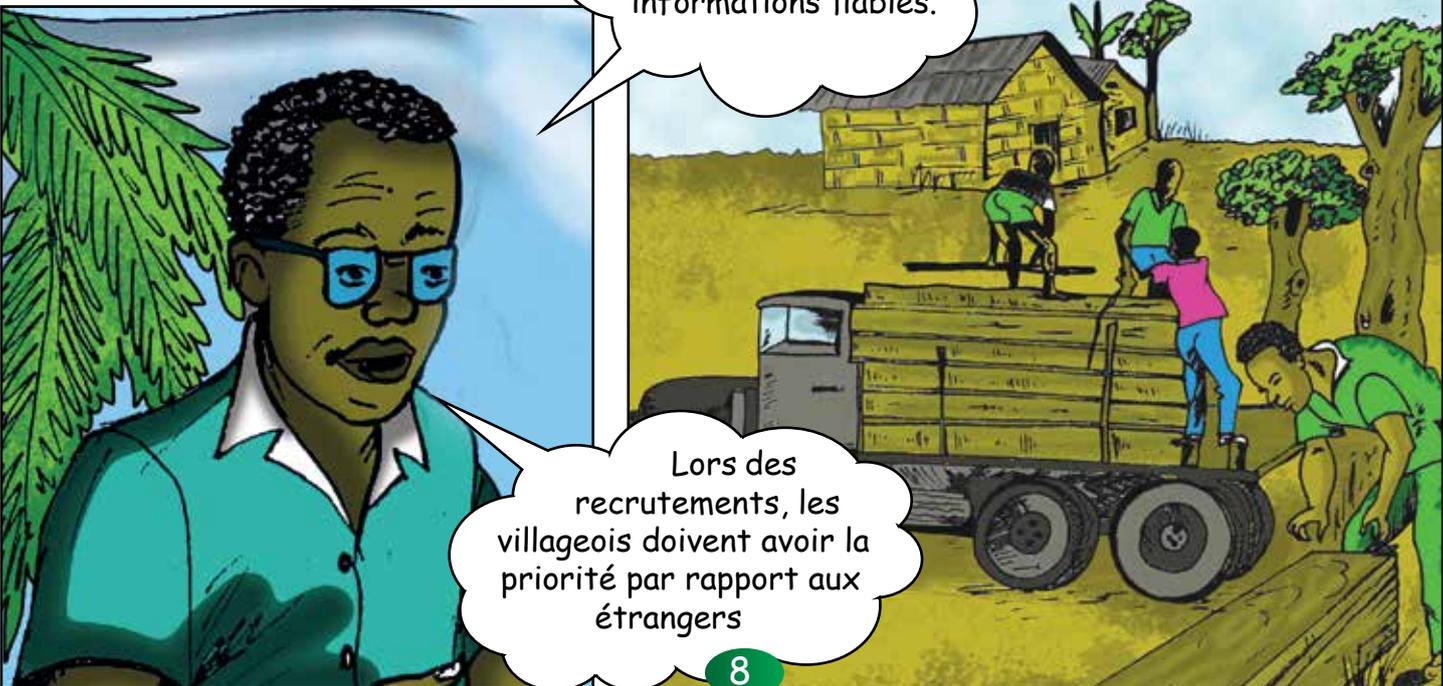
les
communautés doivent
également bénéficier des
retombées de l'exploitation
forestière pour l'amélioration
de leurs conditions de vie



La loi prévoit que la communauté soit consultée avant qu'une société ne commence à exploiter la forêt. Au cours de la réunion qu'on appelle encore «tenue des palabres», les villageois doivent demander à l'exploitant de contribuer au développement du village en réalisant des projets tels que l'équipement du centre de santé en médicaments, la construction des salles de classe des puits d'eau aménagés, etc..

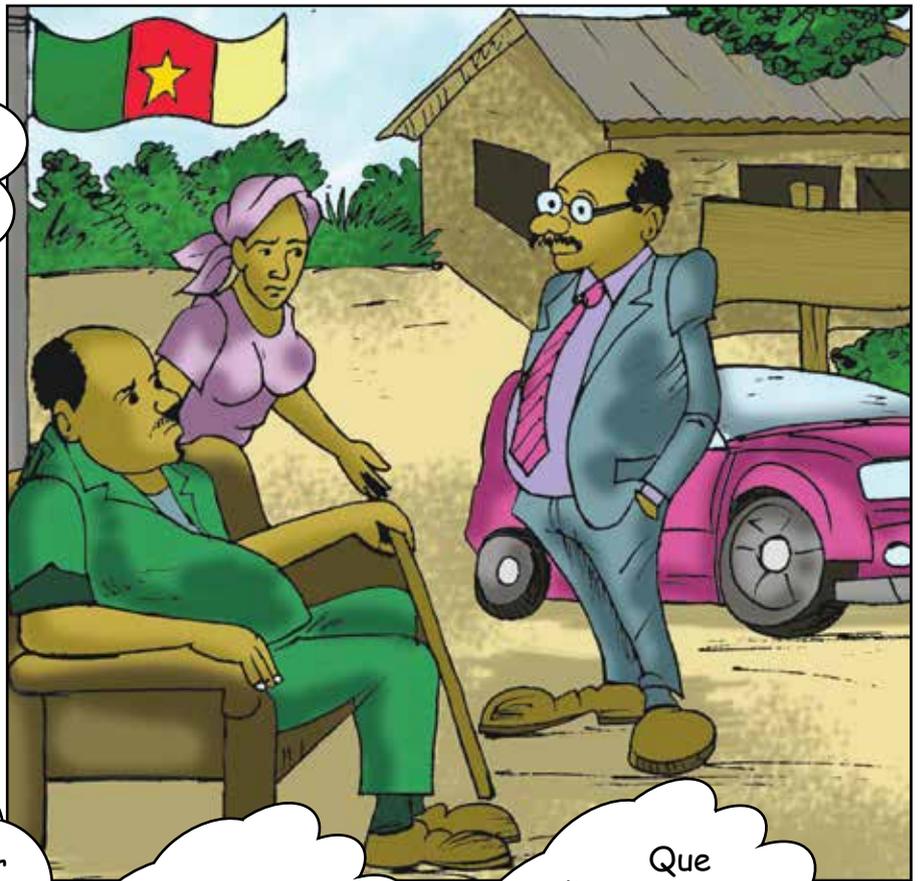


Sachez que la société a le devoir de vous recruter et de vous donner les informations fiables.



Lors des recrutements, les villageois doivent avoir la priorité par rapport aux étrangers

De plus, la société doit signer des contrats de travail avec tous les employés et assurer leur protection. Elle doit faciliter le fonctionnement du comité paysant forêt (CPF)

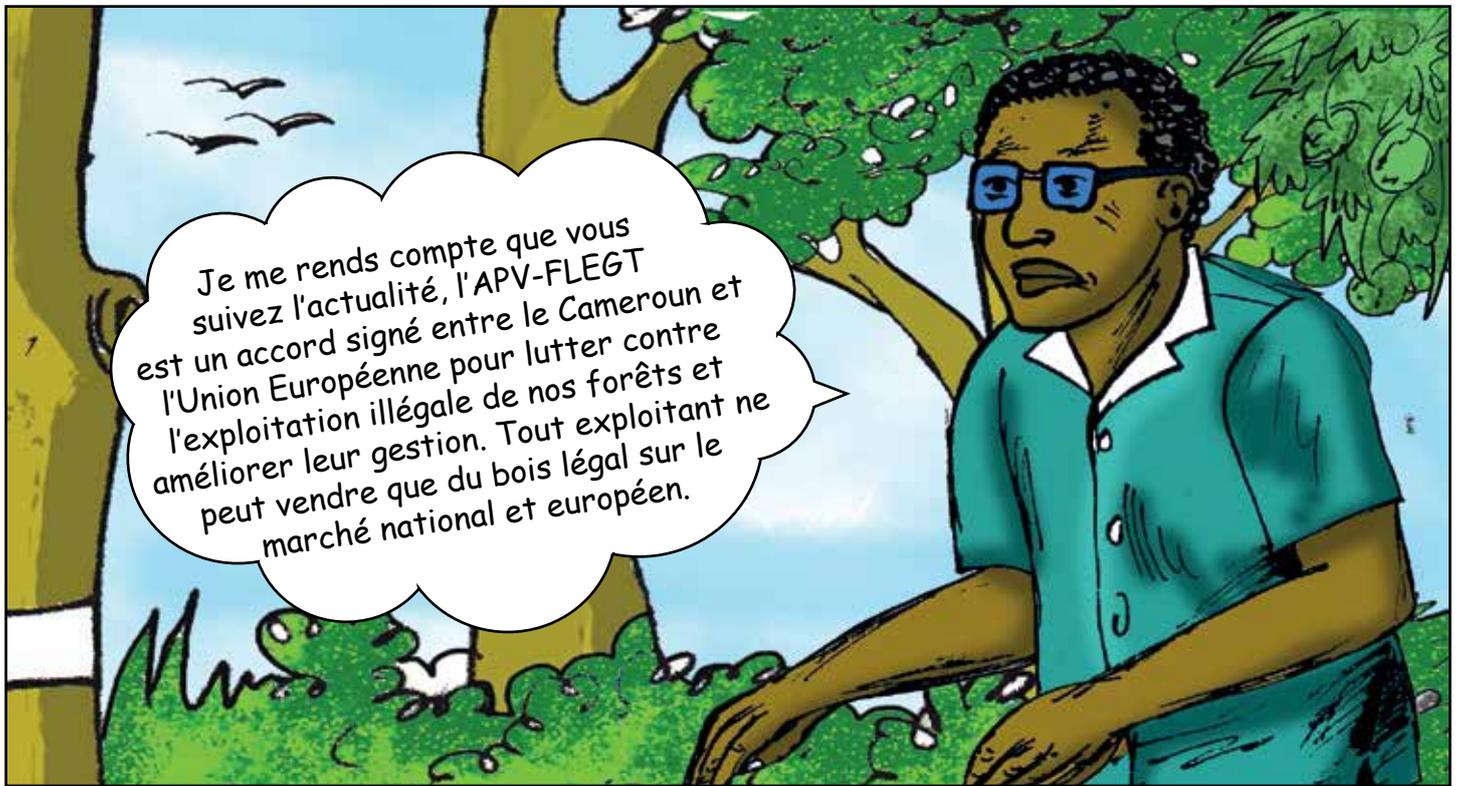


Il faut simplement vous informer et choisir des leaders qui seront vos porte-paroles pour demander à la société des choses qui aident au développement de la communauté.

Wouo oh !!!
C'est vrai ça ? Alors dis nous comment nous pouvons réaliser tout cela !!

Que dis-tu de cette nouvel accord dont j'ai entendu parler APY et autres à la radio ?

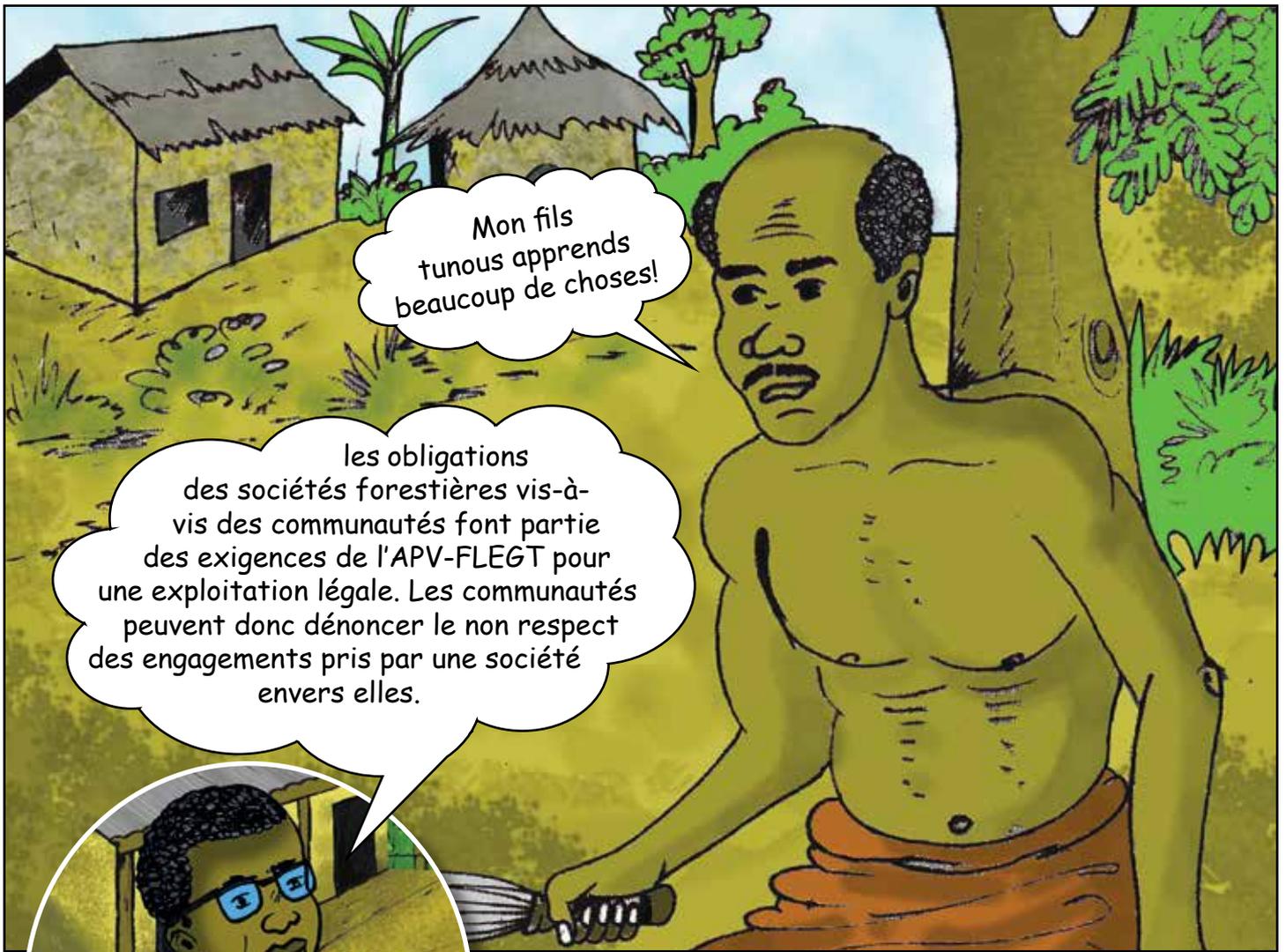




Je me rends compte que vous suivez l'actualité, l'APV-FLEGT est un accord signé entre le Cameroun et l'Union Européenne pour lutter contre l'exploitation illégale de nos forêts et améliorer leur gestion. Tout exploitant ne peut vendre que du bois légal sur le marché national et européen.



En réalité l'APV n'est pas une nouvelle loi mais exige que les lois en vigueur soient correctement appliquées. C'est la raison pour laquelle le Ministère des forêts est en train de mettre sur pied un système de traçabilité.



Mon fils
tunous apprend
beaucoup de choses!

les obligations
des sociétés forestières vis-à-
vis des communautés font partie
des exigences de l'APV-FLEGT pour
une exploitation légale. Les communautés
peuvent donc dénoncer le non respect
des engagements pris par une société
envers elles.

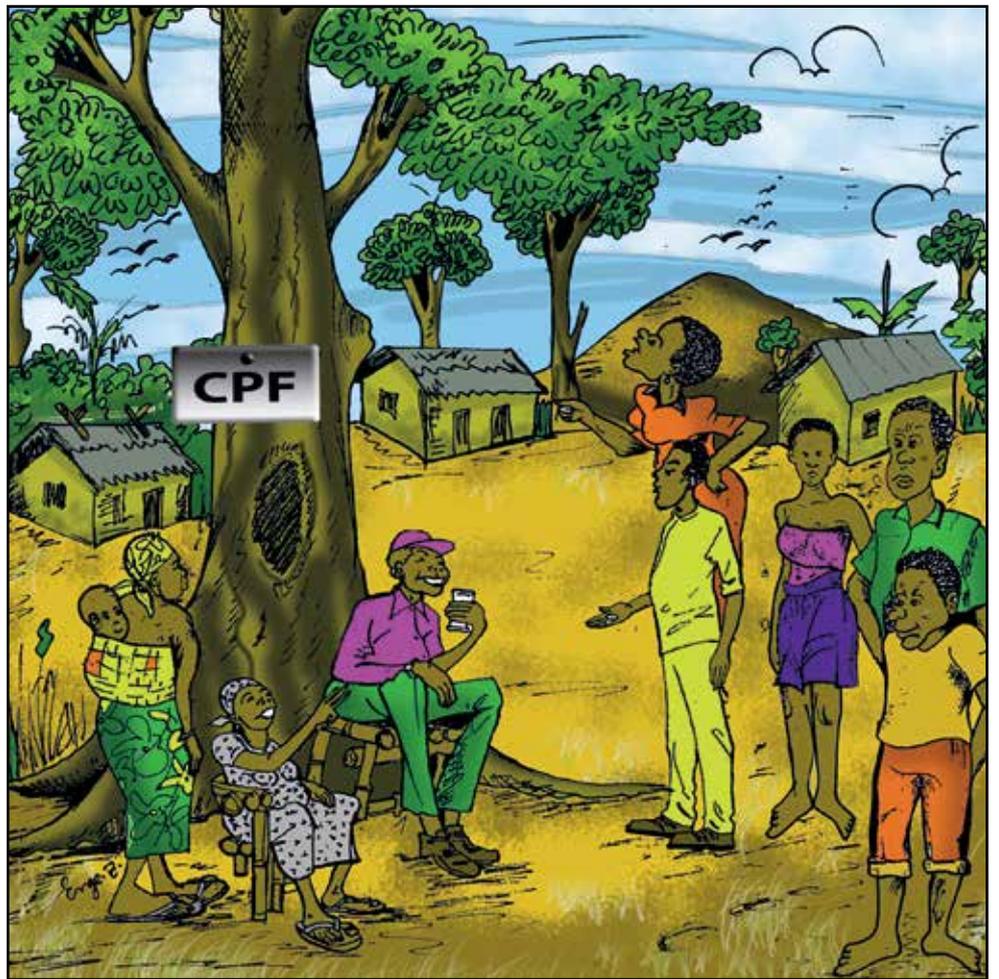


Ce ne sont pas toutes les
sociétés qui exploitent ici qui
ont la responsabilité d'arranger
les routes et les ponts du
village.





Pour mieux suivre la gestion de votre redevance forestière, je vous suggère de vous organiser et de désigner vos représentants au sein du comité de gestion de la RFA.



Ça alors ! Ainsi nous pouvons bénéficier des retombées de notre forêt de manière transparente et réaliser nos projets.

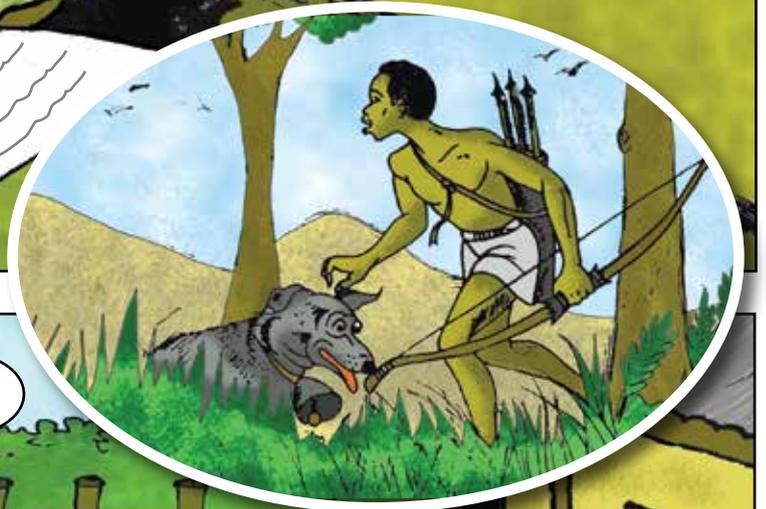
Ah oui ! je vois que 05 membres du comité sur 9 sont des représentants de notre communauté.

La loi prévoit aussi que le village puisse se constituer en CRG (Comité Riverain de Gestion). Dans le bureau que nous allons constituer, le receveur municipal, le chef et le conseiller municipal sont membres.



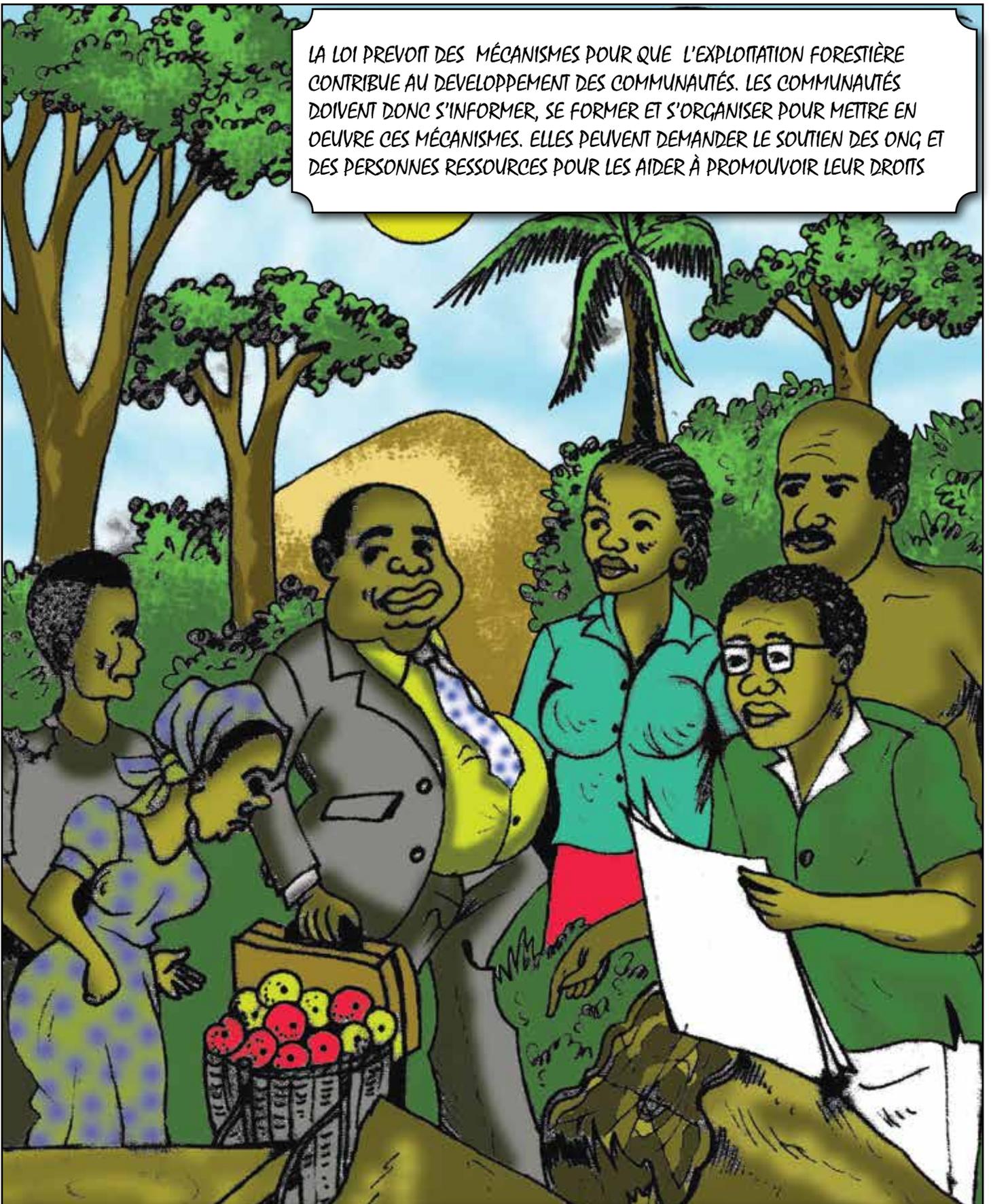


Revenons sur les différents problèmes dont vous avez parlé. Je me rends compte que l'ignorance de votre part y est pour beaucoup. Si vous aviez une idée de ce que prévoit la loi parlant de vos droits vous seriez bien dans ce village. Est-ce que vous demandez au maire des informations sur la gestion de la redevance forestière annuelle? C'est autant d'informations que j'aimerais partager avec vous pour développer notre village.



Est-ce que vous savez que la loi prévoit que vous pouvez prélever certains petits gibiers dans la forêt grâce aux techniques traditionnelles et non modernes (armes à feu, poison, câble) pour votre consommation

LA LOI PREVOIT DES MÉCANISMES POUR QUE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS. LES COMMUNAUTÉS DOIVENT DONC S'INFORMER, SE FORMER ET S'ORGANISER POUR METTRE EN ŒUVRE CES MÉCANISMES. ELLES PEUVENT DEMANDER LE SOUTIEN DES ONG ET DES PERSONNES RESSOURCES POUR LES AIDER À PROMOUVOIR LEUR DROITS



Cette bande dessinée est produite dans le cadre du projet contre la déforestation à travers le lien entre REDD+ et FLEGT (projet LFR) avec le soutien de l'Union Européenne



FODER

oeuvre pour une société plus juste, sans marginalisation ni discrimination, mettant ses ressources naturelles au service du développement durable.

Le contenu de ce document relève de la responsabilité de FODER et ne saurait être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL (FODER)

B. P. 11417 Yaoundé - Cameroun, Nouvelle route Nkolbisson, entrée ISTI

Tel : + 237 242 005 248 Email : foder_org@yahoo.fr

Facebook : Forêts et Développement Rural

Site web: <http://www.forest4dev.org/>